

**Compte rendu du
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 7 juillet 2025**

Délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 15 Mandats de procuration : 02 Votants : 17		L'an deux mil vingt-cinq, le lundi sept juillet à dix-sept heures, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de réunions de la communauté d'agglomération sise 57 boulevard Gambetta à Chauny, conformément à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales sur la convocation de Monsieur Dominique IGNASZAK, Président, adressée aux délégués des communes le premier juillet deux mille vingt-cinq.
---	--	---

Présidence : Dominique IGNASZAK

Etaient présents : Michel CARREAU (Tergnier) ; Jean FAREZ (Viry-Nouveau) ; Emmanuel LIEVIN (Chauny) ; Bernard BRONCHAIN (Tergnier), Bruno COCU (Charmes) ; Frédéric MATHIEU (Saint-Gobain) ; Pascal DEMONT (Servais) ; Bernard PEZET (Sinceny) ; Nicole ALLART (Rogécourt) ; Sylvie LELONG (Ugny-le-Gay) ; Sylvain LEWANDOWSKI (Caumont) ; Laurent PENE (Travecy) ; Joël DUHENOY (Amigny-Rouy) ; Jean-Paul DUFOUR (Condren).

Absents ayant donné mandat de procuration : Patricia GOETZ (Ognes) à Dominique IGNASZAK (Chauny) ; Natacha MUNOZ (Tergnier) à Michel CARREAU (Tergnier).

Etaient absents : Aurélien GALL (Tergnier) excusé ; Jackie GOARIN (Beautor) ; Marie-Noëlle VILAIN (La Fère) excusée ; Luc DEGONVILLE (Manicamp) ; Charles-Edouard LAW DE LAURISTON (Frières-Faillouël) ; Jean-Jacques PIERRONT (Monceau-Les-Leups) ; Jean-Claude DEBONNE (Saint-Nicolas-aux-Bois) excusé ; Josiane GUFFROY (Chauny) excusée.

Assistaient également à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. FOUCHER Fabrice, Directeur
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
- Mme MARTIN Isabelle, Rédacteur principal 1^{ère} classe

ORDRE DU JOUR :

1. Parc d'activités Chauny-Tergnier-La Fère – cession de terrain – définition des conditions

01 – Parc d'activités Chauny-Tergnier-La Fère – cession de terrain – définition des conditions – autorisation à donner à Monsieur le Président d'accomplir les formalités subséquentes

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Président, et en cas d'empêchement de ce dernier, Jean-Yves BOUCOUR, Directeur général adjoint des services, à signer la promesse unilatérale de vente aux conditions suspensives habituelles et celles hors droit commun ci-dessus énumérées ainsi que l'acte de vente qui s'en suivra au profit de la société H&DC Participations, Société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 933 614 869 00016 dont le siège est 1, rue Royale à SAINT CLOUD (92), ou à toute autre société qu'elle souhaiterait substituer, moyennant le prix principal de QUARANTE EUROS HORS TAXES le m² (40,00 € HT le m²) auxquels s'ajoutent la TVA soit un prix TTC de QUARANTE-HUIT EUROS le m² (48,00 € TTC le m²), de surface de terrain à prendre sur les parcelles cadastrées 825 AH 0084, 825 AH 0085p, 825 AH 0095, et 825 AH 196p (issue d'une division récente de la parcelle 825 AH 0110), du parc d'activités Chauny-Tergnier-La Fère à Tergnier, pour une emprise d'environ 100 000 m² ;
- AUTORISE la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) à hauteur de 3 500 000€ HT dont les projets d'équipements publics retenus seront formalisés à travers une convention à intervenir avant l'obtention du permis de construire ;
- AUTORISE la société H&DC ou toute société substituée à déposer toute déclaration, permis, demande d'autorisation nécessaire à la réalisation de son Projet ;
- AUTORISE la signature de tous actes, documents et conventions se rapportant à la mise en œuvre de la promesse unilatérale de vente précitée.

Compte rendu affiché



Le Président,
Dominique IGNASZAK